



Villa Saint Charles
25720 BEURE
tel : 03 81 51 89 76
fax : 03 81 51 27 11
pascal.reile@cabinetreile.fr

Géologie, Hydrologie, Risques naturels et industriels
Ingénierie Aquatique, Physico-chimie, Diagnostics
Expertise et Maîtrise d'œuvre

Détermination des volumes prélevables sur le bassin versant de la Savoureuse et de ses alluvions Compte-rendu du COFIL du 17/06/2011 - 9h30- 12h à Seloncourt LANCEMENT DE L'ETUDE

Feuille de présence en fin de document

Introduction de M. Silvestre, responsable de l'unité planification données à la délégation de Besançon de l'Agence de l'Eau (maitre d'ouvrage de l'étude).

Rappel du contexte réglementaire, la circulaire 17-2008 du 30 juin 2008, qui est le déclencheur de ces études de détermination des Volumes maximum Prélevables (plus de 70 études sont ou vont être réalisées dans le bassin Rhône Méditerranée sur les territoires identifiés en déséquilibre quantitatif relatif aux prélèvements dans le SDAGE).

Pour cette étude sur le territoire de la Savoureuse, l'agence de l'eau assure la maitrise d'ouvrage avec l'appui de la DREAL de Franche-Comté pour les aspects réglementaires, et l'ONEMA pour ce qui est de la connaissance des milieux sur le territoire. Des éléments de l'étude volumes prélevables seront repris dans le futur SAGE de l'Allan.

Cette étude n'a pas de lien avec l'étude de sécurisation des ressources A.E.P du Nord Franche-Comté bien qu'elle aborde un thème proche : les équilibres quantitatifs et la répartition de la ressource en eau sur ce territoire (au sens large, incluant les besoins des milieux naturels).

Rappel de l'organisation de l'étude, avec un Secrétariat Technique, instance de travail restreinte qui va assurer le suivi technique détaillé, et un Comité de Pilotage, instance de suivi et de validation des différentes phases de l'étude, où siègent les organismes représentatifs des usagers de l'eau sur le territoire. Ces deux organes ont un rôle actif de proposition.

Il est attendu au final :

1. De passer d'une gestion de crise (arrêtés sécheresse) à une gestion équilibrée de la ressource.
2. D'optimiser les ressources actuelles.
3. De disposer d'un outil permettant de prendre en compte la disponibilité des ressources en eau dans l'aménagement du territoire.
4. Et de sécuriser l'alimentation en eau potable actuelle (complément demandé par la préfecture du territoire de Belfort)
5. de déterminer les débits biologiques minimums (BMB) des cours d'eau.

Cette étude doit permettre de quantifier les déficits pour objectiver le débat et la gestion de la ressource en vue de la révision des autorisations de prélèvement avant le 31 décembre 2014

Attentes des membres du COFIL:

Dans le cadre de la présentation du COFIL, il a été demandé à ses représentants présents, leurs attentes par rapport à cette étude.

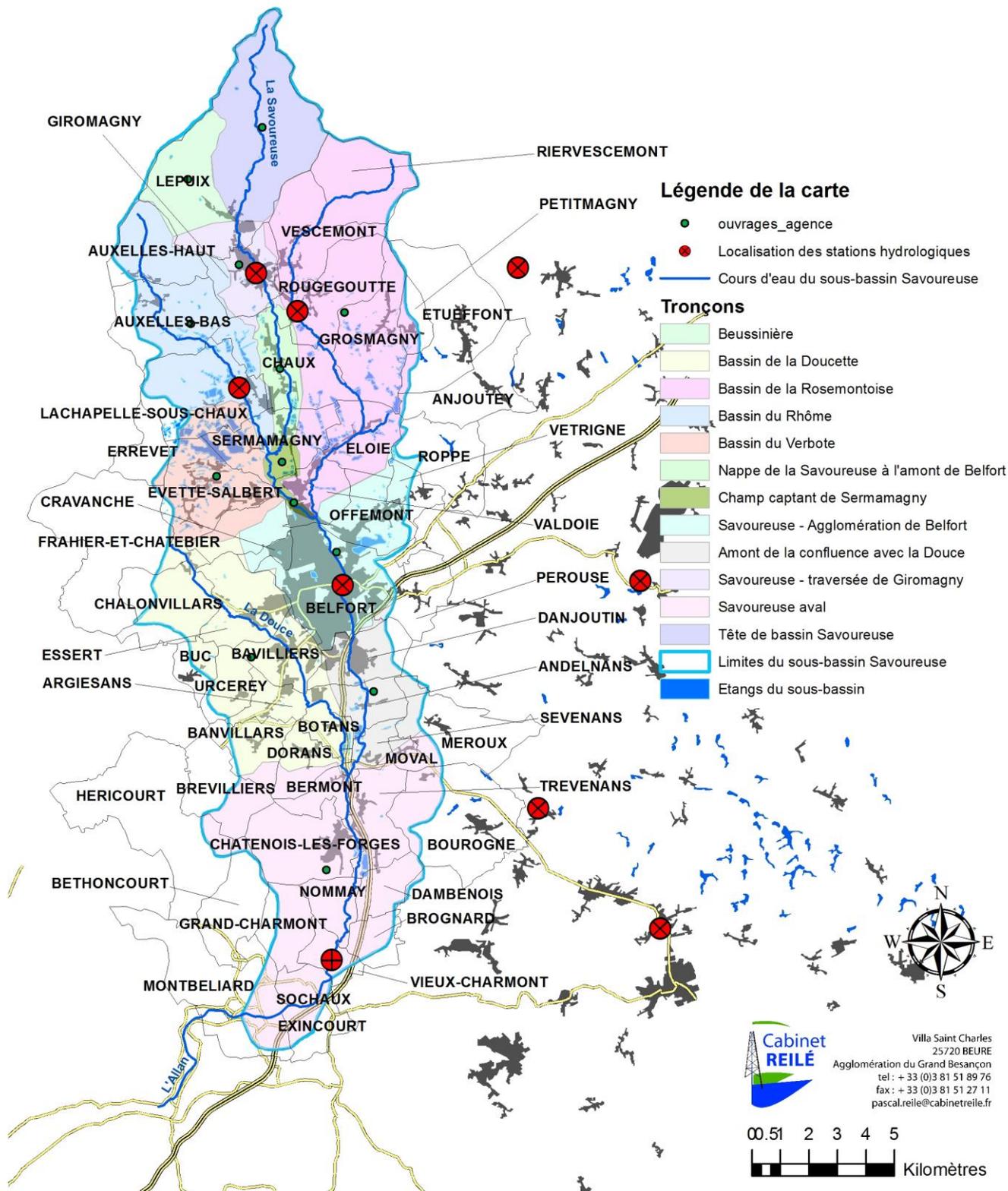
- DDT25 : Evaluation de l'incidence d'un report des prélèvements sur le Doubs en cas d'une réduction dans le bassin de la Savoureuse. Le Doubs assure le secours en eau de ce territoire, via l'interconnexion avec la prise d'eau de Mathay.
Prise en compte de ces enjeux quantitatifs pour le projet de SAGE de l'Allan.

- PMA : les inquiétudes du Pays de l'Agglomération de Montbéliard rejoignent celles de la DDT 25 sur le risque d'un transfert important des prélèvements sur la ressource de Mathay, ce qui pourrait dans ces conditions et en raison des contraintes de maintien des débits réservés dans le Doubs, rendre problématique l'approvisionnement des deux collectivités (CAPM et CAB).
Le recensement des gros usagers sur le territoire de la Savoureuse peut être un outil de gestion et d'optimisation de la ressource de Mathay, dont l'exploitation n'est par ailleurs pas simple (contraintes de variations des débits du Doubs, et conditionnalité de respect d'un écoulement minimum ...)
- CAB : Attend de cette étude une sécurisation de son approvisionnement en eau en période de crise.
- ARS 90 : Sermamagny et Mathay sont des ressources très vulnérables. En étiage, 80 % de l'AEP est dépendant de Mathay. Nécessité de sécurisation AEP et de rationalisation des usages (connaissance des prélèvements et part respective de chaque usage)
- Union régionale des intérêts aquatiques et piscicoles de Franche-Comté : dans ce type de procédure, le rôle de l'association est de veiller que les contraintes que cette étude pourrait imposer aux gestionnaires d'étangs soient acceptables (rôle de veille). L'association précise qu'un plan d'eau ne peut être considéré, sans le nuancer et considérer son environnement, comme un prélèvement.
- ONEMA 90 : L'ONEMA indique que les faibles débits saisonniers de la Savoureuse sont le principal facteur limitant le bon état des milieux auquel il est actuellement confronté. Remettre de l'eau dans la rivière permettra d'envoyer les annexes de la rivière, ce qui est indispensable à un bon développement de la faune halieutique, et au fonctionnement des cycles biologiques du poisson. Conserver de l'eau dans le milieu permettra aussi de réalimenter les nappes, de jouer un rôle d'auto-épuration, tout cela pour viser le Bon Etat dans les cours d'eau.
- Préfecture 90 : la préfecture attend une prise en compte des enjeux du développement économique en fonction de la disponibilité de la ressource, et qui seront repris dans le SCOT.
- Agence de l'urbanisme de Montbéliard : intérêt similaires à ceux de la préfecture, intégrant les enjeux de développement de l'aire urbaine de Montbéliard, et souligne la nécessité de pédagogie sur ces sujets très techniques.
- SIE de Giromagny : Ce syndicat approvisionne 15 000 personnes à partir de la Savoureuse. Il interroge les porteurs de l'étude sur leurs objectifs concernant les prélèvements du syndicat, et d'une manière plus générale pour les prélèvements A.E.P. Dans quelle mesure une demande de réduction des volumes prélevés ne va pas gêner le fonctionnement de collectivités qui gèrent l'approvisionnement en eau des populations ?
- Fédération de pêche 90 : Elle est intéressée pour connaître les différents types de prélèvement, et souhaite une suppression des assecs existants sur la Savoureuse. Les données acquises pourront être intégrées dans le SDVP (débits de crise par exemple). Par ailleurs la fédération de pêche mettra à disposition de l'étude les éléments dont elle dispose, dont les résultats de 60 suivis thermiques des cours d'eau qui seront réalisés cet été.
- Contrat de Rivière Allaine : Les éléments de cette étude pourront être intégrés dans le SAGE de l'Allan.
- DDT 90 : La DDT se demande comment mettre en phase le nécessaire développement du secteur et la disponibilité de la ressource ? Dans un contexte d'évolution climatique, il y a nécessité de prendre des dispositions (économies d'eau, préciser le rôle des étangs). L'étude a vocation à servir de base au futur Sage sur le volet Eau.
- DREAL : La DREAL rappelle que l'étude vise à atteindre le bon état des masses d'eau

Intervention des bureaux d'étude :

- Présentation du groupement (Cabinet REILE : pilotage, hydrogéologie, hydrologie, mise en œuvre de la base de données et du SIG [cartographie] - Eaux Continentales : hydrobiologie, milieux aquatiques).
- Présentation du planning de l'étude :
 - **Phase 1** : Collecte des données (*Juin à Août 2011*)
 - **Phase 2** : Bilan des prélèvements et prospective (*Septembre - octobre 2011*)
 - **Phase 3** :
 - Cartographie des sous-bassins acquisition des données de jaugeage (Cf. ci-dessous)
 - Caractérisation de l'étiage (*Novembre 2011 à Février 2012*)
 - **Phase 4** : Détermination des débits minimums biologiques (*Méthode ESTIMHAB Janvier à Août 2012*)
 - **Phase 5** : Détermination des Volumes prélevables et des DOE (débits d'objectifs d'étiage) (*septembre - octobre 2012*)
 - **Phase 6** : Diagnostique des enjeux, proposition de gestion des réserves
- Présentation sommaire des particularités du bassin : 2 zones de prélèvements dans le territoire d'étude, avec des prélèvements à la baisse, depuis 20 ans au niveau de Belfort, et plus récemment pour le SIE de Giromagny. Accentuation apparente des étiages de la Savoureuse depuis 10 ans.
- Présentation du déroulement prévisionnel de la première phase d'étude :
 - A : Synthèse des données déjà collectées par les administrations (redevance Agence de l'eau, autorisations de prélèvement de la Police de l'eau [DDT], DUP Captage [ARS, Conseil Général] ...)
 - B : Consultation des collectivités pour mise à jour et complément d'information (variations mensuelles des prélèvements, évolution attendue des besoins, vulnérabilité des ressources ...)
Cette consultation consistera pour les prélèvements publics (Eau Potable), en un rendez-vous physique avec l'exploitant ou son représentant.
 - C : Ajout à ces données des volumes d'eau prélevés par des maîtres d'ouvrages privés (industries, agriculture ...)
 - D : Consultation des communes pour identifier les autres usages de l'eau
- Proposition d'une première cartographie des sous-bassins **à valider par les membres du Copil** (Cf. page suivante, accessible sur le site du Cabinet REILE [<http://www.cabinet-reile.fr/>] depuis le 20 juin) **d'ici le 13 juillet** en vue de l'acquisition des premières données de jaugeage d'étiage.

Découpage du Sous-bassin de la Savoureuse en tronçons en vue de la caractérisation de ses étiages



Version 3 (correction d'après propositions/corrections ONEMA)

Discussion avec l'assistance :

La discussion a abordé le thème des canaux de dérivations dont a hérité le territoire, avec transferts d'eau d'un cours d'eau à l'autre. Nous essayerons de mettre en place une cartographie exhaustive de ces canaux en collaboration avec l'ONEMA, le conseil Général du Territoire de Belfort, et VNF pour les voies navigables.

Au point de vue hydrologique, la Douce a eu par le passé une station hydrologique dont les données pourraient être utilisées dans le cadre de l'étude.

L'autre point abordé a été la dégradation morphologique des cours d'eau (redressement recalibrage ...) qui impacte les stockages/restitutions d'eau. Etant donné la pression urbaine, la mise en œuvre d'éventuels travaux de requalification des rivières sont difficiles à envisager.

Composition du COPIL :

Présentation complète du COPIL (Cf. listes d'émargement page suivante) auquel a été ajouté les communautés de communes présentes dans le bassin de la Savoureuse, l'EPTB Saône Doubs, la DDJSCS, la Chambre des métiers et de l'artisanat, et Territoire de Belfort Nature Environnement.

Prochaine réunion du COPIL :

Troisième semaine du mois de décembre 2011 (jour à définir). L'ordre du jour sera une présentation du bilan des prélèvements actuels, et la prévision de leur évolution.

Feuille de présence et diffusion du compte rendu

	Structure	Prés.	Excusé(e)	Représenté(e) par	Diffusion
Bureaux d'étude	Cabinet Reilé	x		Julien Girardot	X
	Eaux Continentales	x		Alain Cuinet / Thomas DAUDEY	X
SECTECH	ONEMA 90	x		Bernard BOULANGER	X
	Agence de l'eau RMC	x		Stéphanie Adam / Thierry MARGUET / Thierry SILVESTRE	X
	ARS Franche Comté		x	Linda NOURRY	X
	ARS Doubs		x	Nicole APPERY	X
	ARS du Territoire de Belfort	x		Simon BELLEC - Fabienne UGOLIN	X
	DDT du DOUBS	x		Fabien COULY	X
	DDT du Territoire de Belfort	x		Jean-Claude LEJEUNE	X
	DREAL de Franche Comté	x		Elodie RECCHIA	X
					X
Préleveurs Inst. du bassin	Lepuix - Gy				X
	SIE de Giromagny	x		Hervé GRISEY	X
	PMA	x		Cyril VURPILLOT / Jean-Pierre BRANQUART	X
	Communauté d'Agglomération Belfortaine	x		Antoine BURRIER / Jean-Claude TOURNIER	x
Autres collectivités/organismes	Préfecture du Doubs		x	Pierre-François GUYENET	X
	Préfecture du Territoire de Belfort	x		Patrick HENRIET	X
	PNR du Ballon des Vosges		x		
	Syndicat Mixte de l'aire urbaine				X
	Union régionale des intérêts aquatiques et piscicoles	x		Colette BEAUME	X
	VNF				X
	Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort			Anne QUENOT	X
	Agence de développement et d'urbanisme du pays de Montbéliard	x		Isabelle GRIVART	X
	Communauté de commune du bassin de la Bourbeuse				X
	Chambre d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort			Franck CECH	X
	CCI du Territoire de Belfort			Alexia LAVALLEE	X
	Conseil Général du Doubs			Cyril THEVENET	X
	Conseil général du Territoire de Belfort			Jean AZENS	X
	Conseil Régional de Franche Comté			Michel HALLIEZ	X
	Contrat de rivière Allaine	x		Laurence LE ROY	X
	FPPMA du Territoire de Belfort	x		Marc VAUTHIER / Marc HANNOTIN	X